



## SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Candiac, tenue au Complexe Roméo-V.-Patenaude, le 6 décembre 2021, à 20 h.

Sont présents :  
Madame la conseillère Anne Scott  
Madame la conseillère Chantal Goyette  
Monsieur le conseiller Daniel Grenier  
Monsieur le conseiller Jean-Michel Roy  
Monsieur le conseiller Kevin Vocino  
Madame la conseillère Mélanie Roldan  
Monsieur le conseiller Vincent Chatel

formant quorum sous la présidence de monsieur  
le maire Normand Dyotte

Sont aussi présents :  
Monsieur Alain Desjardins, directeur général  
Me Pascale Synnott, greffière et directrice des  
Services juridiques

Est absente :  
Madame la conseillère Marie-Josée Lemieux

Le maire constate que le quorum est atteint et la séance débute à 20 h 30.

### **1. CONSEIL MUNICIPAL**

#### **21-12-04 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que reproduit ci-après :

#### **1. CONSEIL MUNICIPAL**

- 1.1. Adoption de l'ordre du jour
- 1.2. Adoption - procès-verbal du 22 novembre 2021
- 1.3. Nominations - conseil d'administration de la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries
- 1.4. Adhésion 2021-2022 - Chambre de commerce et d'industrie de la Rive-Sud





## **2. DIRECTION GÉNÉRALE**

## **3. DIRECTION GÉNÉRALE - DIVISION TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE L'INNOVATION**

## **4. SERVICE DES COMMUNICATIONS**

- 4.1. Octroi de contrat - impression des publications municipales 2022-2023 - appel d'offres 2145-COMM

## **5. SERVICE DES FINANCES**

- 5.1. Dépôt - rapport des déboursés - novembre 2021
- 5.2. Modification de disponibilité budgétaire - patinoire réfrigérée au parc Haendel (PTI)
- 5.3. Modification de disponibilité budgétaire - réfection des places Hamilton et Halifax
- 5.4. Modification de disponibilité budgétaire - travaux de réfection de l'avenue Galilée (PTI)

## **6. SERVICES JURIDIQUES**

- 6.1. Autorisation de signature - second amendement au bail du 166, boulevard de l'Industrie - Chetita inc.
- 6.2. Regroupement assurances générales UMQ - terme décembre 2021 à novembre 2026
- 6.3. Officiers responsables de l'application de règlements municipaux et des lois provinciales concernées
- 6.4. Dépôts - registre des déclarations pour don, marque d'hospitalité ou avantage et déclarations des intérêts pécuniaires

## **7. SERVICE DES LOISIRS**

- 7.1. Aide financière - athlète

## **8. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

- 8.1. Dépôt - liste des personnes engagées - période du 23 novembre au 6 décembre 2021
- 8.2. Autorisation de signatures - lettre d'entente BA-2021-08
- 8.3. Autorisation de signatures - lettres d'entente BU-2021-07, BU-2021-08 et BU-2021-09
- 8.4. Autorisation de signatures - ententes employés cadres 74, 86 et 1032





- 8.5. Nomination - *adjointe administrative*, Service des loisirs
- 8.6. Nomination - *coordonnateur*, Vie culturelle
- 8.7. Nominations - *pompiers réguliers à temps partiel*, division Incendie
- 8.8. Révision - grilles salariales des étudiants et auxiliaires 2022

## **9. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE CANDIAC/DELSON**

- 9.1. Transfert des ententes incendie à la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneureries

## **10. SERVICE DU DÉVELOPPEMENT - DIVISION INFRASTRUCTURES**

- 10.1. Adoption - Plan directeur des parcs et espaces verts

## **11. SERVICE DU DÉVELOPPEMENT - DIVISION URBANISME**

- 11.1. Approbation - demandes de P.I.I.A. du 30 novembre 2021
- 11.2. Autorisation de signature - entente relative au déneigement 2021-2022 - accès à la gare de train de banlieue
- 11.3. Grille d'évaluation et de pondération - services professionnels - bâtiments

## **12. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

- 12.1. Autorisation de signature - renouvellement du bail au 88, rue Paul-Gauguin
- 12.2. Octroi de contrat - mise aux normes du système de ventilation de la salle des ozoneurs à l'usine de filtration - appel d'offres 2102-UF
- 12.3. Octroi de contrat - entretien ménager pour le Complexe Roméo-V.-Patenaude - appel d'offres 2143-TP
- 12.4. Octroi de contrat - acquisition d'un tracteur de déneigement de trottoir - appel d'offres 2146-TP
- 12.5. Octroi de contrat - entretien du système d'automatisation intelligent Foxboro pour l'usine de filtration - année 2022

## **13. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

- 13.1. Adoption - Règlement 1018 relatif aux animaux
- 13.2. Adoption - remboursement du fonds général - Règlement 1473 (surdimensionnement Jean-Leman)





13.3. Adoptions - Règlements d'emprunt 1475 (réfection chemin d'Auteuil) et 1476 (réfection des avenues Goya, Mermoz et du Médoc)

13.4. Adoption - Règlement 1481 décrétant les taux de taxes et compensations pour l'année 2022

**14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**21-12-05 ADOPTION - PROCÈS-VERBAL DU  
22 NOVEMBRE 2021**

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance du conseil du 22 novembre 2021.

**21-12-06 NOMINATIONS - CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA RÉGIE INCENDIE DE L'ALLIANCE DES  
GRANDES-SEIGNEURIES**

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0433;

CONSIDÉRANT la constitution de la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries (Régie) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022;

CONSIDÉRANT QUE l'entente de constitution de la Régie prévoit que chaque municipalité participante doit déléguer 3 membres au conseil d'administration.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le maire Normand Dyotte ainsi que les conseillers Vincent Chatel et Jean-Michel Roy soient nommés pour agir à titre de délégués au conseil d'administration de la Régie;

QUE le conseiller Daniel Grenier soit nommé à titre de délégué substitut;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à la Régie.





**21-12-07 ADHÉSION 2021-2022 - CHAMBRE DE  
COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA RIVE-SUD**

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0378;

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de commerce et d'industrie de la Rive-Sud (CCIRS) est le troisième plus important regroupement d'affaires au Québec.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit autorisée l'adhésion de la Ville de Candiac à la CCIRS pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2021 au 30 novembre 2022, au coût de 705 \$, plus les taxes applicables;

QUE soient autorisées les inscriptions, à titre de membres, du maire Normand Dyotte, des conseillères Marie-Josée Lemieux et Mélanie Roldan et du directeur général Alain Desjardins, ainsi que leur participation aux activités de la CCIRS pendant la période ci-mentionnée, incluant toutes les dépenses s'y rattachant.

**2. DIRECTION GÉNÉRALE**

**3. DIRECTION GÉNÉRALE - DIVISION TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE ET DE L'INNOVATION**

**4. SERVICE DES COMMUNICATIONS**

**21-12-08 OCTROI DE CONTRAT - IMPRESSION DES  
PUBLICATIONS MUNICIPALES 2022-2023 - APPEL  
D'OFFRES 2145-COMM**

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0402;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres par voie d'invitations 2145-COMM, deux entreprises ont soumis une proposition.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé à 9334-7524 Québec inc. (Communication Globale Pub Cité), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'impression des publications municipales 2022-2023, aux prix unitaires soumis, jusqu'à concurrence d'un montant de 65 723 \$, plus les taxes applicables;

QUE les documents de l'appel d'offres 2145-COMM, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.





**5. SERVICE DES FINANCES**

**21-12-09 DÉPÔT - RAPPORT DES DÉBOURSÉS - NOVEMBRE 2021**

La trésorière dépose au conseil le rapport des déboursés effectués et autorisés pour la période du 1<sup>er</sup> au 25 novembre 2021 pour un total de 4 412 284,57 \$.

Le conseil prend acte de ce dépôt.

**21-12-10 MODIFICATION DE DISPONIBILITÉ BUDGÉTAIRE - PATINOIRE RÉFRIGÉRÉE AU PARC HAENDEL (PTI)**

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0409;

CONSIDÉRANT le Règlement d'emprunt 1418 relatif à l'aménagement d'une patinoire réfrigérée au parc Haendel;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation du projet d'immobilisations L18-007 comporte un excédent de 64 104,50 \$.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE cet excédent soit financé, au 31 décembre 2021, par les activités de fonctionnement 2021.

**21-12-11 MODIFICATION DE DISPONIBILITÉ BUDGÉTAIRE - RÉFECTION DES PLACES HAMILTON ET HALIFAX**

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0407;

CONSIDÉRANT le Règlement d'emprunt 1349 relatif à l'acquittement d'honoraires professionnels notamment pour les travaux de réfection des places Hamilton et Halifax;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires professionnels comportent un excédent de 25 158,52 \$.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE cet excédent soit financé, au 31 décembre 2021, par les activités de fonctionnement 2021.





**21-12-12 MODIFICATION DE DISPONIBILITÉ  
BUDGÉTAIRE - TRAVAUX DE RÉFECTION DE  
L'AVENUE GALILÉE (PTI)**

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0408;

CONSIDÉRANT le Règlement d'emprunt 1386 relatif aux travaux de réfection de l'avenue Galilée;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation du projet d'immobilisations G14-012 comporte un excédent de 65 653,35 \$.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE cet excédent soit financé, au 31 décembre 2021, par les activités de fonctionnement 2021.

**6. SERVICES JURIDIQUES**

**21-12-13 AUTORISATION DE SIGNATURE - SECOND  
AMENDEMENT AU BAIL DU 166, BOULEVARD DE  
L'INDUSTRIE - CHETITA INC.**

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0435;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a exproprié l'immeuble situé au 166, boulevard de l'Industrie;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle place d'affaires du locataire Chetita inc. n'est pas encore alimentée en électricité par Hydro-Québec.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la Ville de Candiac consente à amender et à prolonger la convention de bail signée par le locataire afin de lui permettre notamment de demeurer dans l'immeuble rétroactivement pour la période du 1<sup>er</sup> au 12 décembre 2021, aux mêmes conditions, à l'exception de celles stipulées à l'amendement à la convention de bail intervenue le 7 octobre 2013;

QUE soit approuvé l'amendement au bail pour sa seconde prolongation, tel que soumis aux membres du conseil;

QUE soit entérinée la signature de cet amendement le 3 décembre 2021 par M<sup>e</sup> Paul Wayland, pour et au nom de la Ville de Candiac.





**21-12-14 REGROUPEMENT ASSURANCES GÉNÉRALES  
UMQ - TERME DÉCEMBRE 2021 À  
NOVEMBRE 2026**

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0405;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac est membre du Regroupement Varennes/Sainte-Julie de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) concernant les assurances de dommages;

CONSIDÉRANT QU'en octobre 2021, l'UMQ a octroyé, au nom du Regroupement, le contrat relatif aux assurances des biens, bris d'équipements et délits à *La Capitale Assurances générales* et le contrat relatif aux assurances automobile des propriétaires à *BFL Canada risques et assurances inc. (BFL)* pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2021 au 30 novembre 2026.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la trésorière et directrice du Service des finances soit autorisée à verser, pour la Ville de Candiac, à :

- *La Capitale Assurances générales*, un montant de 180 403 \$, plus les taxes applicables, représentant le paiement des assurances pour les biens, bris d'équipements et délits;
- *BFL Canada risques et assurances inc.*, un montant de 25 286 \$, plus les taxes applicables, représentant le paiement des assurances automobile des propriétaires;

QU'elle soit autorisée à verser tout montant de prime qui pourrait varier en cours d'année en fonction des ajouts ou des retraits qui pourraient être apportés par la Ville dans la nature des biens ou des responsabilités qui nécessitent une protection d'assurances;

QU'elle soit autorisée à verser annuellement, pour la Ville de Candiac, tous les montants principaux et incidents découlant de l'entente de Regroupement, des appels d'offres, des contrats d'assurances octroyés par l'UMQ et des contrats d'assurances additionnelles, pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2021 au 30 novembre 2026.

**21-12-15 OFFICIERS RESPONSABLES DE L'APPLICATION  
DE RÈGLEMENTS MUNICIPAUX ET DES LOIS  
PROVINCIALES CONCERNÉES**

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0404.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :







# Ville de Candiac

QUE soient désignés le directeur et le directeur adjoint du Service du développement durable du territoire et le directeur du Service des travaux publics, ainsi que les représentants suivants, pour agir à titre d'officiers responsables pour l'administration et l'application de tout règlement et de toute résolution de la Ville de Candiac ainsi que de toute loi provinciale pour laquelle la Ville doit ou peut agir à titre de poursuivant :

- Chef de division, Urbanisme, services aux citoyens et aux entreprises
- Urbanistes
- Inspecteurs municipaux
- Chef de section, Bâtiments
- Chef de section, Foresterie urbaine
- Chef de section, Mécanique
- Chef de section, Parcs et espaces verts
- Chef de section, Réseaux
- Chef de section, Voirie
- Contremaître, Service des travaux publics

QU'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, le directeur de la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries (Régie) ou son remplaçant, ainsi que les représentants suivants, soient autorisés à agir à titre d'officiers responsables pour l'administration et l'application des règlements de la Ville de Candiac en lien avec les services de combat et de prévention des incendies :

- Chef de division, Opérations
- Chef de division, Prévention
- Technicien en prévention des incendies

en application des règlements relevant des opérations incendies, notamment les suivants :

- Règlement concernant les nuisances, la paix et le bon ordre;
- Règlement concernant l'établissement d'un service de sécurité incendie et certaines mesures relatives à la prévention et à la sécurité publique;
- Règlement concernant la prévention des incendies;
- Tout autre règlement dont l'application et le respect relèvent des opérations de la Régie;

QUE tous les officiers responsables désignés par la présente résolution soient reconnus comme autorité compétente et soient autorisés à délivrer des constats d'infraction en vertu des règlements ou des lois provinciales concernées, pour et au nom de la Ville de Candiac;

QUE la résolution 19-06-08 soit remplacée par la présente.





**21-12-16 DÉPÔTS - REGISTRE DES DÉCLARATIONS POUR DON, MARQUE D'HOSPITALITÉ OU AVANTAGE ET DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES**

Conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* et au Règlement 1397, la greffière dépose l'extrait du registre public des déclarations des membres du conseil pour don, marque d'hospitalité ou autre avantage reçu depuis le dernier dépôt du 7 décembre 2020.

Aussi, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tous les membres du conseil déposent leur déclaration des intérêts pécuniaires.

Le conseil prend acte de ces dépôts.

**7. SERVICE DES LOISIRS**

**21-12-17 AIDE FINANCIÈRE - ATHLÈTE**

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0406.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit accordée l'aide financière suivante, conformément au *Programme d'aide financière aux athlètes* :

Événement	Nom de la participante	Montant
Championnats internationaux de patinage de vitesse courte piste KNSB, du 1 <sup>er</sup> au 3 octobre 2021, à Heerenveen (Pays-Bas)	Madame Anne-Clara Belley	500 \$

**8. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

**21-12-18 DÉPÔT - LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES - PÉRIODE DU 23 NOVEMBRE AU 6 DÉCEMBRE 2021**

Le directeur du Service des ressources humaines dépose la liste des personnes engagées pour la période du 23 novembre au 6 décembre 2021.

Le conseil prend acte de ce dépôt.





## **21-12-19 AUTORISATION DE SIGNATURES - LETTRE D'ENTENTE BA-2021-08**

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0375.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient approuvées les conditions de la lettre d'entente BA-2021-08 à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2912, cols blancs relative à la création d'une fonction d'*acheteur*, régulier, temps plein, classe 7, division Approvisionnement, Service des finances, et à son attribution;

QUE le maire ou le maire suppléant et le directeur du Service des ressources humaines soient autorisés à signer la lettre d'entente, pour et au nom de la Ville de Candiac.

## **21-12-20 AUTORISATION DE SIGNATURES - LETTRES D'ENTENTE BU-2021-07, BU-2021-08 ET BU-2021-09**

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0413.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient approuvées les conditions des lettres d'entente suivantes, à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1377, cols bleus :

- BU-2021-07 : relative à la prime de disponibilité durant la période des Fêtes, Service des travaux publics;
- BU-2021-08 : relative au traitement de la semaine de travail pour la fonction de *préposé aux équipements*;
- BU-2021-09 : relative au règlement du grief BU-2021-07 (référence 2021-08), déposé le 25 octobre 2021;

QUE le maire ou le maire suppléant et le directeur du Service des ressources humaines soient autorisés à signer les lettres d'entente, pour et au nom de la Ville de Candiac.





## **21-12-21      AUTORISATION DE SIGNATURES - ENTENTES EMPLOYÉS CADRES 74, 86 ET 1032**

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0431.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient approuvées les conditions des ententes à intervenir avec les employés 74, 86 et 1032;

QUE le maire ou le maire suppléant et le directeur du Service des ressources humaines soient autorisés à signer les lettres d'entente, pour et au nom de la Ville de Candiac.

## **21-12-22      NOMINATION - ADJOINTE ADMINISTRATIVE, SERVICE DES LOISIRS**

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0399.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit nommée madame Karine Mayette au poste d'*adjointe administrative*, Service des loisirs, col blanc régulier, classe 8, échelon 4, à compter du 7 décembre 2021, aux conditions stipulées à la convention collective en vigueur des employés cols blancs du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2912;

QUE la date d'embauche du 3 septembre 2019 à titre d'employée surnuméraire soit reconnue comme date d'ancienneté pour le calcul des vacances uniquement.

## **21-12-23      NOMINATION - COORDONNATEUR, VIE CULTURELLE**

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0391.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit nommé monsieur Renaud Marotte-Ménard au poste de *coordonnateur, Vie culturelle*, division Vie culturelle et communautaire, Service des loisirs, col blanc régulier, classe 8, échelon 1, à compter du 7 décembre 2021, aux conditions stipulées à la convention collective en vigueur des employés cols blancs du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2912;

QUE la date d'embauche du 3 août 2021 à titre d'employé surnuméraire soit reconnue comme date d'ancienneté pour le calcul des vacances uniquement.





**21-12-24 NOMINATIONS - POMPIERS RÉGULIERS À TEMPS PARTIEL, DIVISION INCENDIE**

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0415.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient nommées les personnes suivantes à titre de *pompier régulier à temps partiel*, division Incendie, Service de sécurité incendie Candiac/Delson, classe 3, aux conditions stipulées à la convention collective en vigueur des pompiers du Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Candiac - SCFP 7115 :

Noms	Dates de début à titre de régulier	Dates d'ancienneté reconnues pour le calcul des vacances et le taux horaire uniquement
Monsieur Simon Larose	7 décembre 2021	22 janvier 2020
Monsieur Mark Bellini	8 décembre 2021	23 janvier 2020
Monsieur Christopher Turnblom	9 décembre 2021	15 juillet 2020

QUE ces employés obtiennent le statut d'employé régulier après avoir complété la période d'essai de 12 mois de travail consécutifs, conformément à la convention collective en vigueur.

**21-12-25 RÉVISION - GRILLES SALARIALES DES ÉTUDIANTS ET AUXILIAIRES 2022**

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0398.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit approuvée la révision des grilles salariales 2022 des étudiants et des employés auxiliaires, en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 :





## Grille salariale - Étudiants

Catégories	Fonctions	Échelons	Taux horaires
Camp de jour	Responsable		18,50 \$
	Aide-accompagnateur		16,31 \$
	Animateur	Échelon 1	15,50 \$
		Échelon 2	15,75 \$
		Échelon 3	16,00 \$
Échelon 4		16,25 \$	
Travaux publics	Étudiant horticulture Étudiant parcs et espaces verts	Échelon 1	15,35 \$
		Échelon 2	15,60 \$
		Échelon 3	15,86 \$
		Échelon 4	16,11 \$
Loisirs	Responsable	Prime horaire	2,00 \$
	Préposé parcs et équipements	Échelon 1	15,35 \$
		Échelon 2	15,60 \$
		Échelon 3	15,86 \$
		Échelon 4	16,11 \$
Natation	Responsable		21,25 \$
	Assistant responsable		19,18 \$
	Sauveteur instructeur	Échelon 1	17,81 \$
		Échelon 2	18,06 \$
		Échelon 3	18,31 \$
		Échelon 4	18,56 \$
	Sauveteur	Échelon 1	16,81 \$
		Échelon 2	17,06 \$
		Échelon 3	17,31 \$
Échelon 4		17,56 \$	

## Grille salariale - Auxiliaires

Catégories	Fonctions	Échelons	Taux horaires
Activités	Surveillant		14,31 \$
Parcs et patinoires	Responsable	Prime horaire	2,00 \$
	Préposé	Échelon 1	15,35 \$
		Échelon 2	15,60 \$
		Échelon 3	15,86 \$
		Échelon 4	16,11 \$
Salles	Préposé		14,31 \$
Activités de loisir	Animateur		14,31 \$
	Accompagnateur		17,50 \$

QUE les résolutions 21-04-30 et 21-10-15 soient remplacées par la présente.





## 9. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE CANDIAC/DELSON

### 21-12-26 TRANSFERT DES ENTENTES INCENDIE À LA RÉGIE INCENDIE DE L'ALLIANCE DES GRANDES-SEIGNEURIES

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0427;

CONSIDÉRANT l'Entente modifiant l'entente relative à la protection contre les incendies et prévoyant l'adhésion de la Ville de Candiac à la Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et Sainte-Catherine adoptée lors de la séance ordinaire du 13 septembre 2021 (résolution 21-09-03);

CONSIDÉRANT QUE cette entente entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022;

CONSIDÉRANT les droits et obligations découlant des ententes et des contrats en cours concernant le Service de sécurité incendie de Candiac.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit autorisé le transfert à la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries des ententes et contrats en vigueur impliquant le Service de sécurité incendie de Candiac, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

- Entente intermunicipale des Grandes-Seigneuries concernant l'entraide mutuelle en cas d'incendie et d'intervention d'urgence (2005)
- Protocole d'entente concernant l'exploitation de licences de radiocommunication et l'utilisation des fréquences de communication entre le Regroupement des communications incendies de l'est de la Municipalité régionale de comté de Roussillon et les Villes de Candiac, La Prairie, Sainte-Catherine, Saint-Constant et la municipalité de Saint-Philippe (2010)
- Entente intermunicipale relative à la délégation de compétences en matière de prévention incendie avec la municipalité de Saint-Philippe (2013) ET Modification no 1 (2015)
- Entente intermunicipale relative au déploiement de réponse multi-caserne pour les casernes 23-24-25 / 26-27-28 dans le cadre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie (2013) ET Avenant no 1 (2014)
- Entente visant l'application des droits et obligations de l'Entente intermunicipale des Grandes-Seigneuries concernant l'entraide mutuelle en cas d'incendie et d'intervention d'urgence au Conseil Mohawk de Kanawà:ke (2016)
- Entente de cession pour les équipements et installations de radiocommunication situés chez Lafarge Canada, à Saint-Constant (2017)





- Plan d'intervention d'urgence pour le développement Square Candiac
- Bail avec Construction Roussillon inc. pour un local situé au 90, rue Paul-Gauguin
- Contrat avec S.O.S. Technologie pour la location de cylindres d'oxygène médical.

## **10. SERVICE DU DÉVELOPPEMENT - DIVISION INFRASTRUCTURES**

### **21-12-27 ADOPTION - PLAN DIRECTEUR DES PARCS ET ESPACES VERTS**

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0422;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac désire se doter d'un nouveau *Plan directeur des parcs et espaces verts* afin d'orienter ses décisions quant à la suffisance des plateaux sportifs et l'aménagement des parcs et espaces verts, en vue de répondre aux besoins d'une population grandissante.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit adopté le *Plan directeur des parcs et espaces verts* de la Ville de Candiac, tel que soumis aux membres du conseil.

## **11. SERVICE DU DÉVELOPPEMENT - DIVISION URBANISME**

### **21-12-28 APPROBATION - DEMANDES DE P.I.I.A. DU 30 NOVEMBRE 2021**

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0403;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 30 novembre 2021.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient approuvés les plans d'implantation et d'intégration architecturale des demandes suivantes :







## PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR MODIFICATION D'UN PIIA APPROUVÉ

Approuver la demande de PIIA pour la modification d'un PIIA approuvé pour un projet intégré de quatre bâtiments unifamiliaux de structure contiguë aux adresses suivantes :

N° recommandation	Adresses	N° demande PIIA	Condition
CCU-2021-11-155	197 à 235, rue d'Ambre	2021-20167	s.o.

## PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR AGRANDISSEMENT

Approuver la demande de PIIA pour l'agrandissement d'un bâtiment à l'adresse suivante :

N° recommandation	Adresse	N° demande PIIA	Condition
CCU-2021-11-156	17, avenue Hébert	2021-20104	s.o.

## PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR MODIFICATION DE FAÇADE

Approuver la demande de PIIA pour la modification de façade à l'adresse suivante :

N° recommandation	Adresse	N° demande PIIA	Condition
CCU-2021-11-157	76, avenue des Flandres	2021-20156	s.o.

## PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR MODIFICATION DU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR

Approuver la demande de PIIA pour la modification du revêtement extérieur d'un bâtiment à l'adresse suivante :

N° recommandation	Adresse	N° demande PIIA	Condition
CCU-2021-11-158	42, place Berlioz	2021-20159	s.o.

## PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR L'AFFICHAGE

Approuver les demandes de PIIA pour les projets d'affichage commercial aux adresses suivantes :

N° recommandation	Adresses	N° demande PIIA	Condition
CCU-2021-11-159	120, rue de Strasbourg	2021-20141	s.o.
CCU-2021-11-160	215, boulevard Jean-Leman	2021-20154	s.o.
CCU-2021-11-161	150, boulevard Jean-Leman	2021-20162	s.o.
CCU-2021-11-162	95, boulevard Montcalm Nord	2021-20160	s.o.

### 21-12-29 AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE RELATIVE AU DÉNEIGEMENT 2021-2022 - ACCÈS À LA GARE DE TRAIN DE BANLIEUE

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0377.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit approuvée l'Entente relative au déneigement pour l'accès à la gare de train de banlieue Candiac à intervenir avec Groupe maison Candiac inc., pour la période du 15 novembre 2021 au 1<sup>er</sup> avril 2022, telle que soumise aux membres du conseil;





QUE le directeur du Service du développement durable du territoire ou son remplaçant soit autorisé à signer cette entente, pour et au nom de la Ville de Candiac.

**21-12-30 GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION - SERVICES PROFESSIONNELS - BÂTIMENTS**

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0400.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit approuvée la grille des critères d'évaluation et de pondération ci-dessous dans le cadre des appels d'offres pour des services professionnels en bâtiment :

<b>GRILLE DES CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION</b>	
<b>CRITÈRES</b>	<b>Nombre maximal de points attribués</b>
Compréhension du mandat et méthodologie	20
Qualification et expérience de la firme	15
Compétences, expérience et disponibilité du chargé de projet	20
Compétences, expérience et disponibilité des ressources professionnelles proposées	25
Compétences et expérience des ressources administratives et techniques proposées	10
Qualité de l'offre de services	10
<b>POINTAGE TOTAL INTÉRIMAIRE :</b>	<b>100</b>

**12. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**21-12-31 AUTORISATION DE SIGNATURE - RENOUVELLEMENT DU BAIL AU 88, RUE PAUL-GAUGUIN**

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0424;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics de la Ville de Candiac désire reconduire le bail pour la location d'un local d'entreposage supplémentaire.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit approuvé le renouvellement du contrat de bail avec Construction Roussillon inc. pour la location d'un local d'entreposage situé au 88, rue Paul-Gauguin, à Candiac, pour les périodes et prix suivants :





Périodes	Montants mensuels plus les taxes applicables
25 janvier 2022 au 24 janvier 2023	3 761,63 \$
25 janvier 2023 au 24 janvier 2024	3 874,48 \$
25 janvier 2024 au 24 janvier 2025	3 990,70 \$

QUE le directeur du Service des travaux publics ou son remplaçant soit autorisé à signer le renouvellement de bail, pour et au nom de la Ville de Candiac.

**21-12-32 OCTROI DE CONTRAT - MISE AUX NORMES DU SYSTÈME DE VENTILATION DE LA SALLE DES OZONEURS À L'USINE DE FILTRATION - APPEL D'OFFRES 2102-UF**

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0357;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public 2102-UF, deux entreprises ont soumis une proposition.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé à 130132 Canada inc. (Larochelle Électrique), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de mise aux normes du système de ventilation pour la salle des ozoneurs de l'usine de filtration, pour un montant forfaitaire de 139 800 \$, plus les taxes applicables;

QUE les documents de l'appel d'offres 2102-UF, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

**21-12-33 OCTROI DE CONTRAT - ENTRETIEN MÉNAGER POUR LE COMPLEXE ROMÉO-V.-PATENAUDE - APPEL D'OFFRES 2143-TP**

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0363;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public 2143-TP, deux entreprises ont soumis une proposition.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé à GSF Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de service d'entretien ménager pour le Complexe Roméo-V.-Patenaude, pour un montant forfaitaire de 100 053,72 \$, plus les taxes applicables, à partir du 1<sup>er</sup> février 2022, pour une durée d'un an;

QUE le contrat soit reconduit automatiquement aux dates et prix forfaitaires suivants, pour une durée d'un an, sous réserve de l'article 1 des clauses techniques du devis :





Dates de début	Montants, plus les taxes applicables
1 <sup>er</sup> février 2023	102 403,56 \$
1 <sup>er</sup> février 2024	105 919,44 \$
1 <sup>er</sup> février 2025	110 016,00 \$
1 <sup>er</sup> février 2026	112 665,60 \$

QUE les documents de l'appel d'offres 2143-TP, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

**21-12-34 OCTROI DE CONTRAT - ACQUISITION D'UN TRACTEUR DE DÉNEIGEMENT DE TROTTOIR - APPEL D'OFFRES 2146-TP**

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0370;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres par voie d'invitations 2146-TP, trois entreprises ont soumis une proposition.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé à Brosseau et Lamarre inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat d'acquisition d'un tracteur de déneigement de trottoir, pour un montant de 91 924 \$, plus les taxes applicables;

QUE les documents de l'appel d'offres 2146-TP, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

**21-12-35 OCTROI DE CONTRAT - ENTRETIEN DU SYSTÈME D'AUTOMATISATION INTELLIGENT FOXBORO POUR L'USINE DE FILTRATION - ANNÉE 2022**

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0418;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'octroyer un contrat pour les services d'entretien du système d'automatisation intelligent Foxboro pour l'usine de filtration de la Ville de Candiac.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé à Schneider Electric Systems Canada inc. le contrat de soutien et de services d'entretien d'automatisation intelligent Foxboro, pour l'année 2022, pour un montant de 23 190 \$, plus les taxes applicables, conformément au contrat de soutien et de services daté du 17 septembre 2021.





**13. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

**21-12-36 ADOPTION - RÈGLEMENT 1018 RELATIF AUX ANIMAUX**

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0410;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du Règlement 1018 a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 22 novembre 2021 et que, lors de cette même séance, le projet de règlement a été déposé;

CONSIDÉRANT QUE, depuis son dépôt, le projet de Règlement 1018 a fait l'objet de l'ajout, en annexe A, d'une carte montrant l'aire canin;

CONSIDÉRANT QU'une copie dudit règlement est disponible pour consultation du public sur le site Internet de la Ville de Candiac.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit adopté le règlement intitulé *Règlement 1018 relatif aux animaux*, avec modification.

**21-12-37 ADOPTION - REMBOURSEMENT DU FONDS GÉNÉRAL - RÈGLEMENT 1473 (SURDIMENSIONNEMENT JEAN-LEMAN)**

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0436;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du Règlement 1473 a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 septembre 2021 et que, lors de cette même séance, le projet de règlement a été déposé;

CONSIDÉRANT QUE, depuis son dépôt, le projet de Règlement 1473 a fait l'objet d'une modification afin de préciser le bassin de taxation de l'article 2, soit la superficie identifiée **Groupe Iberville 2** du lot apparaissant à l'annexe A;

CONSIDÉRANT QU'une copie dudit règlement est disponible pour consultation du public sur le site Internet de la Ville de Candiac.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit adopté le règlement intitulé *Règlement 1473 imposant une taxe spéciale sur les immeubles imposables du secteur TOD de la gare pour le remboursement d'un montant de 83 826 \$ prélevé à même le fonds général*, avec modifications;

QUE le libellé de la résolution 21-10-25 portant sur le Règlement 1473 soit remplacé par le libellé de la présente résolution.





**21-12-38 ADOPTIONS - RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 1475 (RÉFECTION CHEMIN D'AUTEUIL) ET 1476 (RÉFECTION DES AVENUES GOYA, MERMOZ ET DU MÉDOC)**

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0411;

CONSIDÉRANT QUE les avis de motion des Règlements d'emprunt 1475 et 1476 ont été donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 22 novembre 2021 et que, lors de cette même séance, les projets de règlements ont été déposés;

CONSIDÉRANT QUE des copies desdits projets de règlements sont disponibles pour consultation du public sur le site Internet de la Ville de Candiac;

CONSIDÉRANT QUE :

- le projet de Règlement 1475 comporte notamment les informations suivantes: le coût total des travaux de réfection complète du chemin d'Auteuil est estimé à 5 280 000 \$, l'emprunt de ce montant sera remboursable sur une période de 20 ans;
- le projet de Règlement 1476 comporte notamment les informations suivantes : le coût total des travaux de réfection complète sur les avenues Goya, Mermoz et du Médoc est estimé à 4 456 000 \$, l'emprunt de ce montant sera remboursable sur une période de 20 ans;

CONSIDÉRANT QUE, pour chacun de ces règlements, une taxe sera prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables de la Ville de Candiac.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient adoptés les règlements d'emprunt 1475 et 1476 intitulés comme suit :

- *Règlement 1475 décrétant des travaux de réfection sur le chemin d'Auteuil et autorisant un emprunt de 5 280 000 \$ pour en défrayer le coût;*
- *Règlement 1476 décrétant des travaux de réfection sur les avenues Goya, Mermoz et du Médoc et autorisant un emprunt de 4 456 000 \$ pour en défrayer le coût.*





**21-12-39 ADOPTION - RÈGLEMENT 1481 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2022**

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0420;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac peut imposer et prélever, pour l'année 2022, des taxes sur les biens imposables situés sur son territoire afin de pourvoir aux dépenses et aux obligations de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du Règlement 1481 a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 22 novembre 2021 et que, lors de cette même séance, le projet de règlement a été déposé;

CONSIDÉRANT QU'une copie dudit règlement est disponible pour consultation du public sur le site Internet de la Ville de Candiac.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit prélevée, sur tout immeuble imposable porté au rôle d'évaluation foncière, une taxe foncière variable selon la catégorie à laquelle appartient l'immeuble, ainsi que les compensations nécessaires pour services municipaux;

QUE soit adopté le *Règlement 1481 décrétant les taux de taxes et compensations pour l'année 2022* et comportant notamment les informations suivantes :





# Ville de Candiac

Articles modifiés du Règlement	Taux* et compensations indiqués au projet de Règlement	Taux* et compensations décrétés pour l'année 2022
	*par tranche de 100 \$ au rôle d'évaluation	*par tranche de 100 \$ au rôle d'évaluation
4 - Catégorie résiduelle	0,6676 \$	0,5616 \$
5 - Immeuble de six logements et plus	0,6676 \$	0,5616 \$
6 - Immeuble industriel	2,1715 \$	2,1150 \$
7 - Immeuble non résidentiel	2,1098 \$	2,0750 \$
8 - Terrain vague desservi	1,3352 \$	1,1232 \$
9 - Immeuble à vocation agricole	0,6676 \$	0,5616 \$
10 - Compensation/ Immeuble non imposable	0,6676 \$	0,5616 \$
11 - Gestion des matières résiduelles	260,00 \$	263,00 \$
12 - Eau potable - immeuble résidentiel	alinéas a) à d) 170 \$	alinéas a) à d) 172 \$
13 - Eau potable - immeuble commercial, place d'affaires et autres sans compteur	170 \$	172 \$
14 - Eau potable - immeuble non résidentiel avec compteur	170 \$	172 \$
21 - Eau potable vendue aux municipalités	0,3495 \$	0,3933 \$
Annexe I		Modification des tarifs de location apparaissant à l'annexe I pour chaque type de compteur d'eau.

## 14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire Normand Dyotte invite les citoyens présents à la période de questions.

Le maire indique que la greffière a reçu une question écrite de la part d'un citoyen et celui-ci y répond.







**15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le maire déclare la séance levée à 21 h 10.

NORMAND DYOTTE  
Maire

PASCALE SYNNOTT, avocate  
Greffière et directrice

